



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD  
SÉANCE DU 03 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30  
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de conseillers :

en exercice : 58

présents : 48

absents représentés : 9

invité : 1

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 03 FÉVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trois du mois de février à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 26 janvier 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Henri ARBEILLE, Alexandrine AZPEITIA, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Emmanuelle BRESSOUD, Véronique BREVET, Pascal CANTAU, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Régis DUBUS, Florence DUPOND, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHE, Isabelle LABEYRIE, Patrick LACLÉDÈRE, Pierre LAFFITTE, Eric LAHILLADE, Alexandre LAPÈGUE, Cédric LARRIEU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Elisabeth MARTINE, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Carine QUINOT, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Serge VIAROUZE, Christophe VIGNAUD, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :

M. Lionel CAMBLANNE a donné pouvoir à M. Henri ARBEILLE, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Isabelle MAINPIN, Mme Géraldine CAYLA a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, Mme Magali CAZALIS a donné pouvoir à M. Alexandre LAPÈGUE, Mme Frédérique CHARPENEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LABEYRIE, Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN a donné pouvoir à M. Christophe VIGNAUD, Mme Séverine DUCAMP a donné pouvoir à M. Mathieu DIRIBERRY, M. Olivier PEANNE a donné pouvoir à M. Pierre PECASTAINGS, M. Yves TREZIÈRES a donné pouvoir à Mme Françoise AGIER.

Invité : Monsieur Dominique DUHIEU.

Secrétaire de séance : Monsieur Henri ARBEILLE.

**OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - REMplacement DE MONSIEUR PATRICK TAILLADE, REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL D'AZUR**

Rapporteur : Monsieur le Président

La commune d'Azur est représentée au sein de l'assemblée délibérante de la Communauté de communes par un conseiller communautaire, Monsieur Patrick TAILLADE.

Par courrier en date du 29 octobre 2021, Madame la Préfète a accepté la démission de Monsieur Patrick TAILLADE de ses fonctions de maire d'Azur et de son mandat de conseiller municipal, et par conséquent de son mandat de conseiller communautaire.

Suite aux élections partielles complémentaires organisées le dimanche 23 janvier 2022 par la commune d'Azur, et à la réunion du conseil municipal du vendredi 28 janvier 2022, Monsieur Dominique DUHIEU a été élu maire de la commune.

Dans ces conditions, et conformément à l'ordre du nouveau tableau du conseil municipal d'Azur, Monsieur Dominique DUHIEU est installé comme conseiller communautaire.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

*VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1, L. 5211-6, L. 2122-8 et L. 2122-15 ;*

*VU le code électoral, notamment son article L. 273-11 et L. 258 ;*

*VU l'arrêté PR/DCPPAT/2019/n°616 en date du 23 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires au sein de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud ;*

*VU le résultat des élections municipales et communautaires 2020 dans la commune d'Azur ;*

*VU la délibération du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation des conseillers communautaires issus des 23 communes membres et le tableau du conseil correspondant ;*

*VU la délibération du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 portant élection de 10 vice-présidents et de 10 autres membres du bureau de la Communauté de communes et le procès-verbal d'élection s'y rapportant ;*

*VU les délibérations du conseil communautaire en date du 25 novembre 2021 portant modification de la composition du bureau communautaire et élection de trois autres membres du bureau supplémentaires ;*

*VU les délibérations du conseil communautaire en date du 25 novembre 2021 portant remplacement de plusieurs conseillers communautaires et modifications correspondantes du tableau du conseil communautaire ;*

*VU la lettre de Madame la Préfète en date du 29 octobre 2021 approuvant la démission de Monsieur Patrick TAILLADE de sa fonction de maire et de son mandat de conseiller municipal de la commune d'Azur ;*

*VU le résultat des élections partielles complémentaires municipales organisées par la commune d'Azur le dimanche 23 janvier 2022 ;*

*VU la délibération du conseil municipal d'Azur en date du vendredi 28 janvier 2022 portant élection de son nouveau maire, Monsieur Dominique DUHIEU ;*

décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- de prendre acte de l'installation de Monsieur Dominique DUHIEU en qualité de conseiller communautaire de Maremne Adour Côte-Sud, en remplacement de Monsieur Patrick TAILLADE,
- de prendre acte de la représentation de la commune d'Azur ci-après et de la modification correspondante du tableau du conseil communautaire :
  - Monsieur Dominique DUHIEU,
- d'autoriser Monsieur le président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 04 février 2022



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT :

LANDES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD

CANTON :

SAINT-VINCENT DE TYROSSE

## TABLEAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du conseil communautaire du 3 février 2022

		NOM	PRENOM	Date de naissance	Commune représentée
N°	Fct				
1	P	FROUSTEY	Pierre	20/12/57	Vieux-Boucau
2	VP	CHARPENEL	Frédérique	15/12/69	Soustons
3	VP	DAULOUEDÉ	Jean-Claude	26/04/49	Tosse
4	VP	LAFFITTE	Pierre	05/05/53	Saint-Vincent-de-Tyrosse
5	VP	BOUYRIE	Hervé	30/04/60	Messanges
6	VP	GALDOS	Louis	17/01/59	Capbreton
7	VP	MONET	Jean-François	05/04/57	Bénesse-Maremne
8	VP	BENOIT-DELBAST	Jacqueline	21/02/53	Labenne
9	VP	MARCHAND	Aline	18/08/61	Moliets-et-Maâ
10	VP	DARETS	Benoit	04/07/71	Saubrigues
11	VP	BENOIST	Patrick	14/10/56	Josse
12	MB	ARBEILLE	Henri	02/02/58	Soorts-Hossegor
13	MB	DE ARTECHE	Sylvie	02/04/64	Saubion
14	MB	SARDELUC	Philippe	11/10/67	Angresse
15	MB	PECASTAINGS	Pierre	25/10/89	Seignosse
16	MB	BETBEDER	Francis	23/08/59	Sainte-Marie-de-Gosse
17	MB	LIBIER	Marie-Thérèse	19/09/57	Saint-Jean-de-Marsacq
18	MB	LACLEDÈRE	Patrick	06/04/59	Capbreton
19	MB	DELPUECH	Jean-Luc	06/07/53	Labenne
20	MB	DESCLAUX	Bertrand	10/08/65	Orx
21	MB	LAHILLADE	Eric	27/10/65	Saubusse
22	MB	DIRIBERRY	Mathieu	14/01/82	Saint-Geours de Maremne
23	MB	LAPEGUE	Alexandre	27/10/80	Saint Martin de Hinx
24	MB	SOUMAT	Alain	22/10/49	Magescq
25	MB	PETITJEAN	Jérôme	15/05/70	Labenne
26	MB	VIGNAUD	Christophe	28/09/57	Soorts-Hossegor
27	MB	GELEZ	Régis	27/09/79	Saint-Vincent-de-Tyrosse
28	CC	AGIER	Françoise	13/11/54	Capbreton
29	CC	AZPEITIA	Alexandrine	03/03/70	Bénesse-Maremne
30	CC	BARBE	Armelle	21/12/50	Capbreton
31	CC	BRESSOUD	Emmanuelle	01/11/70	Saint-Vincent-de-Tyrosse
32	CC	BREVET	Véronique	19/04/69	Labenne
33	CC	CAMBLANNE	Lionel	30/06/81	Seignosse
34	CC	CANTAU	Pascal	13/05/63	Saubion
35	CC	CAUNÈGRE	Alain	07/02/58	Soustons
36	CC	CAYLA	Géraldine	28/04/78	Tosse

37	CC	CAZALIS	Magali	27/01/84	Saint-Martin-deHinx
38	CC	DARDY	Nathalie	28/10/67	Saubrigues
39	CC	DOR	Gilles	14/05/65	Saint-Vincent-de-Tyrosse
40	CC	DUBOSC-PAYSAN	Maëlle	28/04/79	Soorts-Hossegor
41	CC	DUBUS	Régis	21/07/72	Saint-Vincent-de-Tyrosse
42	CC	DUCAMP	Séverine	18/02/75	Saint-Geours de Maremne
43	CC	DUHIEU	Dominique	14/10/62	Azur
44	CC	DUPOND	Florence	08/02/71	Magescq
45	CC	GOYENECHE	Olivier	05/03/68	Labenne
46	CC	LABEYRIE	Isabelle	17/05/73	Soustons
47	CC	LARRIEU	Cédric	26/04/72	Capbreton
48	CC	MAINPIN	Isabelle	08/12/59	Soustons
49	CC	MARTINE	Elisabeth	20/07/69	Angresse
50	CC	MEIRELES-ALLADIO	Nathalie	03/08/80	Capbreton
51	CC	MORA - DAUGAREIL	Stéphanie	24/04/79	Saint-Vincent-de-Tyrosse
52	CC	NICOLAS	Damien	19/07/75	Bénesse-Maremne
53	CC	PEANNE	Olivier	15/08/55	Soustons
54	CC	PERON	Kelly	26/10/86	Vieux-Boucau
55	CC	QUINOT	Carine	04/06/72	Seignosse
56	CC	TREZIERES	Yves	15/01/64	Capbreton
57	CC	VIAROUGE	Serge	13/08/54	Soustons
58	CC	WALLYN	Mickaël	27/07/82	Saint-Jean-de-Marsacq

CERTIFIE EXACT, par le président, soussigné,

A Saint-Vincent de Tyrosse, le 3 février 2022

Le président

